

RENDU DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Lundi 16 avril 2018
A 18 h 00

L'an deux mille dix-huit et le seize du mois d'avril, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le cinq avril deux mille dix-huit, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de GROSJEAN Daniel, Maire de Challes-Les-Eaux.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-huit heures,

Etaient présents : 24 personnes

AVRY Pascal, BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, DORDOLO Thierry, ESTEVE Patrick, EXCOFFON Jeanne, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MELE Gina, MEUNIER Maurice, PALHEC-PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, PLUOT Gisèle, REFFO Clotilde, REMY Josette, THEVENOT Yves et GROSJEAN Daniel.

Absents : 4

ABOUDRAR Véronique, DI MEO-GUIGON Chrystel, ETEOCLE Richard et MULLER Claude

Pouvoirs : 1

NADAUD Laurent donne pouvoir à GRUNENWALD Ginette

Votants : 25

Madame Josette REMY est désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 mars 2018.

Travaux (James HALLAY)

DCM201834 Relance lot n°4 suite à résiliation

Il est rappelé que le marché avec l'entreprise CHOB (lot4 : étanchéité, bardage pour les travaux de l'espace Bellevarde) a été résilié à ses frais, compte tenu de son abandon de chantier.

Un marché à procédure adaptée ouverte, soumis aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, a été lancé le 26 janvier avec une remise de pli le 15 février 2018 afin de finir les travaux de ce lot. Cette mise en concurrence ayant été rendue infructueuse.

Une seconde consultation a été relancée.

Le dossier est en cours d'analyse et la commission d'attribution s'est réunie les 19 mars et 16 avril 2018.

Seulement deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Suite au classement des offres une négociation a été menée avec l'entreprise JH COMPANY.

Une visite sur place a eu lieu le 22 Mars pour faire le bilan des plaques éventuellement conservées et pour s'entretenir avec l'entreprise JH COMPANY dans le cadre de la négociation.

Une seconde visite a eu lieu sur le chantier le 5 avril 2018 en présence du fournisseur Ethernit, le maître d'œuvre et les élus de la CAO afin d'évaluer les plaques récupérables. Compte tenu du stockage des plaques, Ethernit a fait récupérer un échantillon pour réaliser des tests de résistance des panneaux en Allemagne. A ce jour, nous n'avons pas encore de retour d'Ethernit.

La nouvelle proposition de l'entreprise JH COMPANY a été remise le 11 avril 2018.

Au vu du nouveau rapport d'analyse des offres il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise JH COMPANY pour le montant suivant :

4A : 24 931,50 € HT 4B : 227 291,88 € HT soit un total de : 252 223,38 € HT

en précisant dans son marché les clauses de tarification pour reprise de matériaux du site et en indiquant qu'aucun changement de localisation de type de bardage n'est admis par rapport au plan de référence. Des discussions seront également menées lors de cette revalorisation (en moins-value) pour valider au plus juste les quantitatifs mis en œuvre.

Maurice MEUNIER : c'est une affaire malheureuse mais cette entreprise offre des garanties que les autres n'offraient pas. Dans cette affaire cela va coûter 100 000 € HT de plus à la commune, voir plus mais ce n'est pas sûr.

James HALLAY : il n'y a pas de véritable choix, peu de candidats sont prêts à reprendre des ouvrages déjà entamés. Il est à noter que le surcoût du marché est aux frais de l'entreprise défaillante. Cette entreprise existe toujours. Mais les décennales ne peuvent pas être engagées à ce stade. Elle a résilié le marché sans raison.... le patron a eu un accident et est resté dans le coma plusieurs semaines, à priori une autre personne a repris l'entreprise mais n'a pas voulu poursuivre ce chantier.

Josette REMY confirme que l'entreprise n'est pas en redressement judiciaire.

Maurice MEUNIER : il ne faut pas compter dessus

Daniel GROSJEAN : c'est une affaire gênante pour tout le monde mais James HALLAY a tout notre soutien.

James HALLAY précise que durant le chantier deux entreprises ont retardé le chantier et fait perdre 5 mois de délais.

Colette PALHEC-PETIT : l'étanchéité est en plus

James HALLAY : non c'est compris dans le montant global

Colette PALHEC-PETIT : ils posent uniquement

James HALLAY : les travaux sont compris pose et dépose

Jean-Claude CLANET : la responsabilité civile peut être engagée contre l'entreprise

James HALLAY : il se peut qu'une économie de 24 700€ soit possible si l'entreprise récupère l'ensemble de plaques restantes à poser. Le delta entre le marché d'origine et le nouveau est de 100 000 € HT sur le lot à charge de la commune.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

- **APPROUVE** l'attribution du lot n°4 MACRO-LOT : COUVERTURE – ETANCHEITE – BARDAGE RAPPORTE SIMPLE ET DOUBLE PEAU
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **PRECISE** que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget

Questions diverses

Départ de Danièle D'AGOSTIN à 18 h35

Julien DONZEL invite les élus à le rejoindre à la fin de la séance pour inaugurer la cabine téléphonique du centre-ville transformée en cabane à livres.

Maurice MEUNIER veut faire part de son mécontentement sur le dossier de la gestion du bureau de poste. Une motion de soutien a été votée à l'unanimité et le groupe de la minorité a fait des recherches sur des locaux et a trouvé un local idéalement situé ; celui des notaires le long de la RD1006.

Nous vous avons transmis tous ces courriers et nous n'avons eu aucun élément de votre retour et la seule réponse que nous avons à ce jour est celle de la poste qui a transmis notre proposition à poste immo.

La Poste a fermé et nous ne savons pas ce que va devenir ce dossier, la commune aurait dû organiser une table ronde. Une agence postale est nécessaire, notre commune thermale n'est pas comme les autres, elle est touristique. Il fallait demander à la poste de renégocier ce dossier d'autant que la poste développe d'autres services.

Daniel GROSJEAN : j'ai eu un contact ces jours avec le notaire qui souhaite acheter la moitié du terrain attenant à sa propriété, mais il ne m'a pas parlé de la poste.

Maurice MEUNIER précise qu'il a adressé un courrier à la commune.

James HALLAY : l'accès n'est pas favorable sur cette voirie.

Daniel GROSJEAN : je l'ai rencontré et il ne m'a pas dit cela.

Maurice MEUNIER : la nationale est un front urbain jusqu'à Saint-Jeoire-Prieuré qui a vocation à être développée dans le prochain PLUi.

James HALLAY : les autres commerces de cet axe ont un recul plus important par rapport à ce secteur, c'est le cas notamment de « Fraicheur et Terroir ».....

Josette REMY : j'ai eu la poste entre temps car ils se sont renseignés sur les surfaces et le coût de ce local. Je leur ai demandé également d'accompagner le commerçant. Ils ont souscrit et seront vigilants. Il est prévu de nous revoir avant le mois de septembre et de faire le point sur la situation, si cela fonctionne ou pas. Il sera temps de leur représenter notre local (ancienne poste), ils reviendront plus facilement dans un local qui appartient à la commune qu'à un privé. Nous aurons quelques mois de travail pour leur proposer un autre dossier, Il y aura 50m² en moins en raison des deux logements pour handicapés qui seront réalisés en rez de chaussé.

Marie-Christine LOPEZ : j'étais présente samedi matin et il y a eu au moins 25 personnes. Mais qu'en sera-t-il si nous trouvons quelqu'un pour louer ce bâtiment.

Josette REMY : laissons commencer les choses, baisser la tension et faire une table ronde en septembre. Le commerçant est engagé pour une année. S'il l'a pris c'est qu'il se sentait les épaules pour le faire. Il ne faut pas se jeter à corps perdu dans un local privé.

James HALLAY : ce local est disponible depuis plusieurs semaines.

Maurice MEUNIER : lecture du courrier de Charles GIRARD.

Josette REMY : la poste travaille sur cette possibilité

Maurice MEUNIER : lecture du courrier de la poste. On en est là. Si le local est de nouveau libre pourquoi pas.

Josette REMY : nous avons une évolution sur le PC déposé, si 100m² leur correspond pourquoi pas. Nous maintenons deux logements pour handicapés qui sont positionnés côté parc à la place des locaux financiers. Nous pourrions travailler en septembre.

Maurice MEUNIER : nous avons travaillé sur une autre proposition.

Colette PALHEC-PETIT : ils veulent s'implanter à La Ravoire mais ils n'avaient rien il y a quelques semaines. C'est le prix qui va leur être proposé.

Josette REMY : il n'y a qu'une collectivité qui peut louer à la poste.

James HALLAY : l'accès n'est pas idéal, en raison de la circulation importante

Marie-Christine LOPEZ : y-a-t-il des pistes pour le commerce du casino au Forum.

Josette REMY : ils continuent à payer leurs loyers.

James HALLAY : ils préfèrent payer des loyers que travailler avec une structure qui fonctionne mal.

Josette REMY : je les ai contactés et j'attends leur retour.

Marie-Christine LOPEZ : c'est préjudiciable pour les touristes.

Josette REMY : mais pas que, pour les habitants également, pour le dépannage c'est intéressant.

Départ de Maurice MEUNIER à 19 heures

Colette PALHEC-PETIT : ils en font dans des zones urbaines.

James HALLAY : certains ferment actuellement.

Josette REMY : je les ai contactés et j'attends leur réponse.

Fin de la séance à 19heures

Le Secrétaire de séance,
Josette REMY

